DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL

TARIFS SAISON 2022/2023

validés lors du Comité de Direction du 18/07/2022

^	rti	_	_	4	

Article 1	COTISATIONS	2022/2023
Individuelle (licence)	COTISATIONS	20,00
Clubs		26,00
Clubs	ENGAGEMENTS	2022/2023
1ère Division	ENGAGEMENTS	52,00
2ème Division		43,00
3ème Division		36,00
4ème Division		33,00
Championnat U18	(Tarif pour la saison et non plus par phase)	25,50
Championnat U17	(Tarif pour la saison et non plus par phase)	23,50
Championnat U15G ou U15F	(Tarif pour la saison et non plus par phase)	21,50
Championnat U13G ou U13F	(Tarif pour la saison et non plus par phase)	21,50
Championnat U11G ou U11F	(Tarif pour la saison et non plus par phase)	21,50
	(Tarif pour la saison et non plus par phase) (Tarif pour la saison et non plus par phase)	21,50
Championnat U9 Championnat U7	(Tarif pour la saison et non plus par phase) (Tarif pour la saison et non plus par phase)	
·	(Tatri pour la saison et non pius par phase)	21,50
Futsal sans Gymnase Vétérans		28,00
	(Tarifferent la colore de la co	30,00
Féminines	(Tarif pour la saison et non plus par phase)	35,00
Coupe du Cher		60,00
Coupe M. Guéritat		20,00
Coupe R. Feigenblum		20,00
Coupe G. Pichonnat		29,00
Coupe F. Sineau		13,50
Coupe U15		13,50
Coupe U13 et U11		12,00
Coupes Féminines		16,50
Coupe Football Diversifié (Entreprise		23,50
Coupe Football Diversifié (Entreprise		12,00
4) 5111	PRELEVEMENTS FORFAITAIRES (par match à domicile)	2022/2023
1ère Division		26,00
2ème Division		23,00
3ème Division		18,00
4ème Division		16,00
	FRAIS DE DOSSIER	2022/2023
Autorisation tournoi		GRATUIT
Changement Date Heure Match Seni		12,50
Confirmation Réserves, Réclamation		70,00
Frais de procédure d'Appel auprès B		110,00
	e la Commission d'Appel (Affaire Disciplinaire)	110,00
Caution nouveau club ou reprise d'a	tivité	360,00
Homologation des Terrains		37,00
Contrôle éclairage (nocturne)		37,00
Relance situation de trésorerie club		17,50
Solde de trésorerie non réglé dans le	s delais (par relance)	10% du solde dû
Formation candidat arbitre		80,00
# al	AMENDES	2022/2023
* Absence Assemblée Générale :		
=> Non présent		70,00
=> Représenté avec pouvoir pa		35,00
Licence manquante (date fixée par la	Ligue Centre-Val de Loire)	20,00
Lettre taxée		13,00
Feuille de match hors délai		16,00
+ Par jour de retard		11,00

Non respect du statut de l'arbitrage D1 => par arbitre et par an	120,00
Non respect du statut de l'arbitrage Divisions inférieures => par arbitre et par an	50,00
Club recevant ne prévenant pas dans les 48 heures qu'un match n'a pas lieu	20,00
Engagement non parvenu dans les délais	51,00
+ Par jour de retard	11,00
Abandon de terrain	92,00
Joueur, Dirigeant suspendu participant à une rencontre	166,00
Club ne demandant pas Autorisation de Tournoi	100,00
Club ne demandant pas Autorisation de Match Amical	50,00
Feuille de Match non conforme	16,00
Modification hors délai (moins de 15 jours) Jeunes => U19	16,00
Joueur sélectionné absent sans motif	50,00
Joueur et Dirigeant, Accompagnateur et Educateur non licencié, non qualifié (figurant sur la Feuille de Match)	50,00
Fraude sur identité	420,00
Non retour de document réclamé par le District	170,00
Non envoi de rapport demandé par une Commission Officielle (pour arbitre, compte du club d'appartenance débité)	50,00
Joueur pratiquant en catégorie non autorisée	40,00
Retrait équipe avant Championnat :	10,00
=> Seniors	60,00
=> Jeunes	30,00
=> Jeunes (si modification calendrier)	60,00
Absence non excusée par écrit à une Convocation Officielle devant une Commission	50,00
Club ne réglant pas l'indeminsation de l'Officiel à l'isue de la rencontre (en complément de l'indemnisation de l'officiel)	par officiel 35,00
Absence d'une équipe engagée en Compétitions Jeunes U7 à U9 (Coupe, challenge, Plateau ,,,)	16,00
Club recevant ne mettant pas à la disposition de l'adversaire un jeu de maillots numérotés, si couleurs non distinctes (Cf. Artivle 10 Alinéa 1 des	10,00
Règlements Généraux de la ligue et de ses Districts)	100,00
Club déclaré fautif de l'échec de la FMI (2ème avertissement)	100,00
Synchronistation tardive FMI	20,00
Educateur non déclaré	par rencontre 50,00
Educateur non formé à l'issue de la saison	350,00
DOSSIER DISCIPLINE	2022/2023
Ouverture Dossier Disciplinaire	17,00
Avertissement	15,50
Exclusion :	
=> Second Carton Jaune	31,00
=> Carton Rouge direct	42,00
Incident hors match	62,00
FORFAITS FORFAITS	2022/2023
Forfait Général :	
=> Seniors	120,00
-> lounge	58,00
=> Jeunes	
-> Jeunes	
=> Jeunes Forfait Simple (Club prévenant dans les délais)	
	28,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais)	28,00 18,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18	
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17	
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas)	18,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas) => Seniors, Féminines, U19, U18	18,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas) => Seniors, Féminines, U19, U18	18,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17	18,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Clubs ne prévenant pas :	18,00 60,00 38,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Clubs ne prévenant pas: => Toutes Coupes Départementales	18,00 60,00 38,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Clubs ne prévenant pas : => Toutes Coupes Départementales => Toutes Finales de Coupes Départementales	18,00 60,00 38,00 60,00 68,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Clubs ne prévenant pas: => Toutes Coupes Départementales => Toutes Finales de Coupes Départementales => Refus de participation à la Finale J. de Souza	60,00 38,00 60,00 68,00 68,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Clubs ne prévenant pas: => Toutes Coupes Départementales => Toutes Finales de Coupes Départementales => Refus de participation à la Finale J. de Souza => Equipe disputant Match ou Tournoi après forfait	60,00 38,00 60,00 60,00 68,00 68,00 75,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas) => Seniors, Féminines, U19, U18 => Championnat U11 à U17 Clubs ne prévenant pas: => Toutes Coupes Départementales => Toutes Finales de Coupes Départementales => Refus de participation à la Finale J. de Souza => Equipe disputant Match ou Tournoi après forfait => Forfait Poule Finale	60,00 38,00 60,00 60,00 68,00 68,00 75,00 65,00

Absence à une Convocation Officielle d'une Commission			
OBLIGATIONS DIRIGEANTS	2022/2023		
A compter de la date fixée par la Ligue Centre-Val de loire (par dirigeant manquant et renouvelable le 1er de chaque mois)			
BAREME KILOMETRIQUE	2022/2023		
Nombre de Kilomètres parcourus (aller + retour), selon barème fixé.			
INDEMNITES D'ARBITRAGE	2022/2023		
Arbitre:			
=> Championnats Seniors - Féminines à 11 - U19 et U18 - Coupes Seniors et Féminines à 11 - Coupes U18 et U19			
=> Championnats jeunes jusqu'à U17 et Féminines à 8 - Coupes jeunes et Féminines à 8			
=> Sport adapté - Festifoot U11 - Festifoot U13 (la journée)			
Arbitre Assistant :			
=> Championnats Seniors - Féminines à 11 - U19 et U18 - Coupes Seniors et Féminines à 11 - Coupes U18 et U19			
=> Championnats jeunes jusqu'à U17 et Féminines à 8 - Coupes jeunes et Féminines à 8			
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT			

• Article 2

a) Forfait Championnat Senior

En cas de forfait d'une équipe dans les Championnats Seniors, les frais de déplacement du club adverse seront remboursés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru Aller et Retour, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match.

b) Forfait Championnat des Jeunes

Pour les Championnats U19 à U11, les frais de déplacement seront calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru trajet simple, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match.

c) Match remis ou à rejouer

Dans tous les cas où une rencontre serait remise par suite de l'impraticabilité du terrain, décidée par l'arbitre, et alors que l'équipe visiteuse se serait déplacée, ainsi que pour toute rencontre donnée à rejouer par la Commission Coupes et Championnat, le club visité devra rembourser au club visiteur la moitié de ses frais de déplacement calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre trajet aller et retour.

Les dispositions financières prévues aux paragraphes c) devront être réglées entre les clubs dès la fin de ces rencontres. Au cas où le club visité ne voudrait pas satisfaire à cette obligation, le District se chargera de régler l'affaire en litige qui sera assortie d'une amende supplémentaire envers le club défaillant de 20,00 €.

RÉCLAMATIONS

• Article 3

Le montant du droit à toute réclamation est fixé chaque saison par le Comité de Direction. Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant, et mis ensuite à la charge du club déclaré fautif, si celui-ci n'est pas le réclamant. Dans tous les autres cas (lettre non envoyée réglementairement, envoyée hors délai, réserves rejetées.......), ce droit reste acquis au District.